

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 avril 2016 à 18 h 30  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine  
Monsieur Jean C dame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et du développement social  
Monsieur Jean-Nicolas NAULT, Commandant PDQ 31  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Le maire d'arrondissement Anie Samson présente le bilan du Plan local de développement durable ainsi que le Guide d'implantation des ruelles vertes.

---

**CA16 14 0073**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA16 14 0074**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016, à 18 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2016, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA16 14 0075**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 mars 2016, à 9 h 30.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 mars 2016, à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

- Dépôt d'une résolution du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève pour la participation à l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 »;
- Dépôt d'une résolution du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en appui au Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO) et d'une résolution pour l'événement « Une Heure pour la terre 2016 »;
- Dépôt d'une résolution du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la participation à l'événement « Une Heure pour la Terre 2016 » et d'une résolution pour le renforcement et le développement du logement social et communautaire de Montréal.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens que depuis le 1<sup>er</sup> avril, de nouvelles restrictions de stationnement sont en vigueur afin de permettre le passage des balais mécaniques pour le nettoyage des rues et des pistes cyclables. De plus, il informe les citoyens que le Service des parcs de l'arrondissement a procédé à l'installation des balançoires. Il rappelle aux citoyens leur obligation de nettoyer leur partie de terrain et ruelle. Il ajoute que le 22 avril prochain, aura lieu la fête pour tous les bénévoles de l'arrondissement. Finalement, concernant le problème avec l'agrile du frêne, il informe les citoyens que le bilan 2015 fait mention de 358 frênes abattus et que Réal Ménard, responsable au comité exécutif, n'a pas encore déposé de cartes des endroits des foyers d'infestations mais des sommes supplémentaires seront investies dans ce dossier.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne l'activité, dont le thème était les enjeux de Saint-Michel, qui s'est déroulé au Café citoyen 50 + le 11 mars dernier et qui a été une réussite. Aussi, il tient à mentionner la fête soulignant le départ de la cohorte des jeunes familles au sein de Relais jeunes familles qui est un ensemble d'habitations pour les jeunes parents qui peuvent y habiter pour une période de 2 à 3 ans et qui, après cette période, sont remplacés par d'autres familles. Finalement, le 8 avril prochain se tiendra la Fête du printemps au Carrefour populaire de Saint-Michel.

La conseillère Mary Deros mentionne que s'est déroulée, le 3 avril dernier, le défilé soulignant la fête de l'indépendance de la Grèce auquel a assisté le Premier Ministre du Canada. Elle félicite le Service des travaux publics pour leur soutien et le Service de la police pour la sécurité. Finalement, elle demande aux citoyens de respecter les interdictions de stationnement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril pour le nettoyage printanier dans l'arrondissement.

La conseillère Elsie Lefebvre annonce le Show de la faim pour la sécurité alimentaire qui aura lieu au Patro le Prevost le 12 mai à 19 h 30 au coût de 20 \$.

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne le succès, le 1<sup>er</sup> avril dernier, du Forum Jeunesse où plusieurs personnes se sont présentées. Elle félicite les jeunes organisateurs pour cette soirée.

---

### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 05, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Marc D'Astous	Débarcadère pour personnes handicapées/changement de sens de la rue
Danièle Lemay	Piscine Jarry
Patricia Côté	Dépôt d'une pétition – jeux d'eau au parc Jean-Marie Lamonde
Esther Saint-Louis	L'employabilité à Saint-Michel
Véronique Houle	Plan d'action de salubrité des logements
André Trépanier	Plan d'action de salubrité des logements
Jean Labin	Débarcadère pour personnes handicapées/côté de rue déneigement
Sasha Dyck	Peinture des bandes jaunes au coin des intersections
Eagle White	Position de l'arrondissement sur la décision de Québec
Jean-Yves Ginchereau	Skateparc au parc Jarry
Pierre-Paul Tardif	Construction de condos sur la rue Saint-André
Mary McCutcheon	Église sur de l'Épée
Martin Dagesse	Ruelle Anvers/Stuart/Wiseman

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 05.

---

### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 05, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

**CA16 14 0076**

**Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 10 au 16 avril 2016.**

CONSIDÉRANT l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur intervention, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail et de dévouement consacrées au bien-être de la population de l'arrondissement par tous les bénévoles;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament la semaine du 10 au 16 avril 2016, la « Semaine de l'action bénévole 2016 ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA16 14 0077**

**Proclamation du Jour de la terre.**

CONSIDÉRANT que depuis 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre et que cet événement est reconnu comme l'événement environnemental le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, c'est aussi le moment où l'on le célèbre au Québec en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que c'est aussi appartenir à un mouvement de plus d'un milliard de personnes dans 192 pays qui passent à l'action chaque année dans le cadre du Jour de la Terre, soit l'événement participatif en environnement le plus important de la planète;

CONSIDÉRANT que l'année 2016 marque le 46<sup>e</sup> anniversaire du Jour de la Terre;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 22 avril 2016 Jour de la Terre, et que les élus encouragent toute la population à poser régulièrement des gestes significatifs envers l'amélioration de l'environnement dans leur communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA16 14 0078**

**Proclamation de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.**

CONSIDÉRANT que le 23 avril a été déclaré Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA) par l'UNESCO en octobre 1995;

CONSIDÉRANT la priorité accordée à tous les paliers de l'arrondissement au soutien, à la diffusion culturelle, aux arts, aux artistes et aux auteurs;

CONSIDÉRANT le fort contingent d'auteurs, d'éditeurs et de libraires résidant dans l'arrondissement;

CONSIDÉRANT la popularité du livre et de la lecture ainsi qu'une fréquentation significative des bibliothèques de l'arrondissement par toutes les couches de la population locale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 23 avril 2016, « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » et encouragent la tenue d'activités mettant en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine littéraire.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA16 14 0079**

**Proclamation de la journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 24 avril 2016 « Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA16 14 0080**

**Proclamation de la Journée de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail.**

ATTENDU que Le Jour de deuil national est commémoré chaque année le 28 avril en mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail ou affligés d'une maladie professionnelle découlant d'un accident du travail ou d'un risque professionnel;

ATTENDU que le Congrès du travail du Canada (CTC) proclamait, en 1984, le 28 avril « Jour national de deuil à la mémoire des morts et des blessés sur les lieux du travail »;

ATTENDU que Le Jour de deuil national, célébré chaque année le 28 avril, a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991, huit ans après l'adoption du Jour du Souvenir par le Congrès du travail du Canada;

ATTENDU que Le Jour de deuil national a depuis été adopté dans près de 80 pays et reconnu par la FAT-COI et la Confédération internationale des syndicats libres;

ATTENDU qu'au cours des 21 années écoulées entre 1993 et 2013, on a déploré le décès de 18 941 personnes, (soit une moyenne de 902 décès par année);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

- que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 28 avril « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail » ;
- que cette journée soit pour nous tous une occasion de recueillement envers ceux et celles qui sont décédés accidentellement au travail, de sollicitude envers les personnes qui ont subi des blessures dans ce même contexte, et, enfin de réflexion sur notre responsabilité individuelle au plan de la prévention des accidents.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

À 20 h 12, la conseillère Elsie Lefebvre quitte l'assemblée.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA16 14 0081**

**Autoriser la signature d'un projet de convention entre la Ville et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2016 et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour la Ville de Montréal, un projet de convention entre la Ville et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2016, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé, une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1163356004

---

#### **CA16 14 0082**

**Approuver la signature d'un projet de convention entre la Ville et VRAC-Environnement pour la réalisation de ruelles vertes en 2016 dans l'arrondissement et octroyer une contribution financière non récurrente au montant de 160 000 \$.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme VRAC-Environnement pour la réalisation de ruelles vertes dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en 2016;
2. d'octroyer un soutien financier non récurrent au montant de 160 000 \$, pour la réalisation de ruelles vertes d'ici le 30 octobre 2016;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1160097001

---

#### **CA16 14 0083**

**Octroyer un contrat à Équipement Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 104 712,33 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition de trois épandeurs d'abrasifs amovibles de 8 VG3 0 - appel d'offres public 15-14334 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Équipement Twin inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 104 712,33 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition de trois épandeurs d'abrasifs amovibles de 8 VG30 dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14334 (2 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1164518005

---

#### **CA16 14 0084**

**Octroyer un contrat à la firme Conception paysage inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc René-Goupil, au montant de 41 054,70 \$, taxes incluses - appel d'offres sur invitation IMM-16-02 (3 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à la firme Conception paysage inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc René-Goupil, au montant de 41 054,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation IMM-16-02;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1161321002

---

**CA16 14 0085**

**Octroyer un contrat de gré à gré à BioForest technologies inc, fournisseur unique, au montant de 105 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de TreeAzin afin de poursuivre le plan de lutte contre l'agrile du frêne et autoriser une dépense de 85 000 \$ en masse salariale, et de 10 000 \$ pour la location de véhicules, à même le fonds Parcs de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer un contrat de gré à gré à BioForest technologies inc, fournisseur unique, au montant de 105 000 \$, incluant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant, pour l'achat de TreeAzin afin de poursuivre le plan de lutte contre l'agrile du frêne et autoriser une dépense de 85 000 \$ en masse salariale, et de 10 000 \$ pour la location d'un véhicule, à même le fonds Parcs de l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1165989001

---

**CA16 14 0086**

**Approuver le renouvellement du droit de passage à Pièces d'auto Jarry ltée pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 jusqu'au 30 avril 2017, pour l'utilisation d'un passage (chemin Francon) du domaine privé de la Ville à des fins de circulation de véhicules lourds moyennant la somme de 1 506,16 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le renouvellement du droit de passage consenti à Pièces d'auto Jarry ltée, pour l'utilisation d'un passage (chemin Francon) du domaine privé de la Ville d'une superficie de 27 233,35 pieds carrés, pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016, moyennant un loyer de 1 309,99 \$, plus des taxes applicables;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1163121002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---



**CA16 14 0087**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161309003

---

**CA16 14 0088**

**Autoriser une dépense maximale de 182 112,93 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 de l'année 2017 au montant de 131 666,28 \$, pour l'acquisition et l'installation d'un système électro-hydraulique au montant de 40 446,65 \$ et pour l'installation d'un sous-châssis et d'un carcan par la SMRA au montant de 10 000 \$, conformément aux ententes-cadres prévues à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 182 112,93 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-106 de l'année 2017 au montant de 131 666,28 \$ et pour l'acquisition et l'installation d'un système électro-hydraulique au montant de 40 446,65 \$ et l'installation d'un sous-châssis et d'un carcan par le SMRA au montant de 10 000 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1164518002

---

**CA16 14 0089**

**Autoriser la disposition, à titre gratuit, d'équipements informatiques désuets aux organismes Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et Loisirs communautaires Saint-Michel en vertu de l'entente portant le numéro 832034 conclue entre la Ville et l'organisme OPEQ.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser la disposition, à titre gratuit, d'équipements informatiques désuets aux organismes Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ) et Loisirs communautaires Saint-Michel en vertu de l'entente portant le numéro 832034 conclue entre la Ville et l'organisme OPEQ.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1163121003

---

**CA16 14 0090**

**Approuver le don de livres aux Amis de la Bibliothèque de Montréal, au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à l'Éco-Quartier Villeray, à la Joujouthèque Saint-Michel et aux différents Croque-livres de l'arrondissement d'environ 10 920 documents retirés des collections des bibliothèques Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'approuver le don aux Amis de la Bibliothèque de Montréal, au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, à l'Éco-Quartier Villeray, à la Joujouthèque Saint-Michel et aux différents Croque-livres des documents retirés des collections des bibliothèques de l'arrondissement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1162761003

---

**CA16 14 0091**

**Autoriser une dépense maximale de 42 773,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 Dodge Ram 2500-2016 en conformité avec l'entente-cadre 706439 (CG15 0029) ainsi qu'une dépense de 7 588,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 42 773,99 \$, taxes incluses, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle) pour l'acquisition d'une camionnette 4X4 Dodge Ram 2500-2016 en conformité avec l'entente-cadre 706439 (CG15 0029) ainsi qu'une dépense de 7 588,35 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante en aluminium;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1164518004

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0092**

**Autoriser une dépense maximale de 280 020,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-112 de l'année 2017 au montant de 171 409,59 \$ et pour l'acquisition et l'installation d'une benne compactrice à chargement arrière sur un châssis de camion au montant de 108 611,13 \$ conformément aux ententes-cadres prévues à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 280 020,72 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un châssis de camion Freightliner M2-112 de l'année 2017 au montant de 171 409,59 \$ et pour l'acquisition et l'installation d'une benne compactrice à chargement arrière sur un châssis de camion au montant de 108 611,13 \$ conformément aux ententes-cadres prévues à cette fin;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1164518007

---

#### CA16 14 0093

**Adhérer à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels et autoriser la signature de l'entente de collaboration pour la conclusion et la gestion d'ententes d'inclusion de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles et pour l'utilisation du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'adhérer à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;
2. d'autoriser le Directeur d'arrondissement à signer l'entente de collaboration pour la conclusion et la gestion d'ententes d'inclusion de logement sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles et pour l'utilisation du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1161010010

---

#### CA16 14 0094

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 250 \$ à 12 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2016, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 500 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 300 \$ à l'Association des locataires du 8680, rue Berri; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 400 \$ à VRAC Environnement, 350 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension, 200 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension, 300 \$ au Club 50 +; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à l'Association Interculturelle de Saint-Michel (ASIS), 300 \$ au Parrainage civique les Marronniers, 500 \$ au Festival de Musique Évangélique; DISTRICT DE VILLERAY : 500 \$ à Vers Vous, 300 \$ à Zoothérapie Québec, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 250 \$ à douze organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2016, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE – ARRONDISSEMENT**

**MONTANT : 1 100 \$**

**IMPUTATION 2016 :**

2440.0012000.306405.01101.61900.016491.0000.000000.0291275.00000.00000

**500 \$** au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse—114613

**300 \$** à St-Michel Vie Sans Frontières—327583

**300 \$** à l'Association des locataires du 8680, rue Berri—350809

**PARC-EXTENSION**  
**MONTANT : 1 250 \$**

400 \$ à VRAC Environnement—152012  
 350 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension—139235  
 200 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension—139235  
 300 \$ au Cub 50 +—284387

**SAINT-MICHEL**  
**MONTANT : 1 100 \$**

300 \$ à l'Association Interculturelle de Saint-Michel (ASIS)—272392  
 300 \$ au Parrainage civique les Marronniers—135045  
 500 \$ au Festival de Musique Évangélique—210963

**VILLERAY**  
**MONTANT : 800 \$**

500 \$ à Vers Vous—178035  
 300 \$ à Zoothérapie Québec—139755

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1164539003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0095**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA15-14007 sur les plans d'aménagement d'ensemble (RCA15-14007) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1161010006

---

**CA16 14 0096**

**Adopter le second projet de résolution PP16-14001 relativement à une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé aux 7530 et 7532, avenue Stuart, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder une dérogation au mode d'implantation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment sis aux 7530 et 7532 avenue Stuart;

Adopté à l'unanimité.

40.02 1166996001

---

**CA16 14 0097**

**Adopter le second projet de résolution PP16-14002 relativement à l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, afin de régulariser une situation existante, pour le bâtiment situé aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 11 mars 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 23 mars 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 556 et 605.2 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant et la réfection de cette aire de stationnement pour le bâtiment sis aux 8255-8265, boulevard Saint-Michel, et ce, aux conditions suivantes :
  - qu'une superficie équivalente à au moins 15 % de la superficie totale de l'aire de stationnement en cour avant soit paysagée et recouverte de plantes couvre-sol, arbustes ou arbres;
  - qu'au moins 4 arbres ayant des troncs d'au moins 5cm de diamètre et une hauteur minimale de 2m soient plantés sur la propriété;
  - que les unités de stationnement soient recouvertes d'un des matériaux suivants :

- le béton gris;
  - les dalles et les pavés de béton de couleur pâle;
  - le pavé alvéolé;
  - un enduit de revêtement, dont l'indice de réflexion solaire est d'au moins 0,29, attesté par les spécifications du fabricant.
- qu'au moins 9 unités de stationnement soient recouvertes de pavés alvéolés;
  - qu'un chemin d'accès pour les piétons soit aménagé du trottoir du boulevard Saint-Michel jusqu'au trottoir bordant les entrées des commerces;
  - qu'une garantie bancaire de 25 000\$, valide jusqu'au parachèvement de l'ensemble des travaux visés par la présente autorisation, soit déposée avec la demande de permis de transformation.
3. de décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 12 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1166996002

---

#### CA16 14 0098

**Adopter le second projet de résolution PP16-14003 relativement à une demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site qu'une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 8 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 23 mars 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions aux articles 119, 556 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation du bâtiment situé au 955, rue Villeray à des fins d'habitation, de bureaux et pour aménager sur le site une seule case de stationnement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1161010003

---

#### CA16 14 0099

**Adopter le second projet de résolution PP16-14004 relativement à une demande d'autorisation pour la construction d'un lieu de culte sur la propriété située au 7700, avenue de l'Épée, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 30 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP16-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 17 mars 2016 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 30 mars 2016, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 19 mars 2016;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 30 mars 2016;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 13, 26, 561 et 566 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions des articles 3 et 25 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), le second projet de résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier au 7700, avenue de l'Épée (Église Koimisis Tis Theotokou) afin :
  - d'autoriser que la délivrance de tout permis ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.spécifique à l'alignement de construction;
  - d'autoriser la construction d'un bâtiment d'un seul étage;
  - d'autoriser la construction d'un bâtiment de plus de 12,5 mètres et d'un maximum de 16 mètres;
  - d'autoriser un rez-de-chaussée d'une hauteur supérieure à 2 mètres;
  - d'autoriser qu'une seule unité de stationnement soit aménagée sur la propriété;
  - d'autoriser que l'emplacement de l'unité de stationnement soit en cour avant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1161385004

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA16 14 0100

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» a été donné le 8 mars 2016 , et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 23 mars 2016, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir, édition du 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-92 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 23 mars 2016;

2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-92 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin d'apporter une précision sur les surfaces à calculer pour déterminer le nombre de cases de stationnement requis pour les lieux de culte.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1161010007

---

#### CA16 14 0101

**Adopter le Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est a été donné le 8 mars 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-89 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016;
2. d'adopter le Règlement 01-283-89 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161010004

---

#### CA16 14 0102

**Adopter le Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 23 mars 2016.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) visant à assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est a été donné le 8 mars 2016, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2016, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est et ont renoncé à sa lecture;



CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 5 avril 2016;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 23 mars 2016;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) et visant à assurer la concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1161010005

---

### CA16 14 0103

**Accorder une dérogation mineure aux articles 539 et 576 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement au nombre de quais de chargement à fournir ainsi qu'à la largeur d'une voie d'accès pour stationnement, pour le bâtiment situé au 950 de l'avenue Beaumont. Demande de permis de transformation 3001122246.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement au nombre de quais de chargement à fournir ainsi qu'à la largeur d'une voie d'accès pour stationnement, pour le bâtiment situé au 950 de l'avenue Beaumont.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 mars 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure aux articles 539 et 576 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement au nombre de quais de chargement à fournir ainsi qu'à la largeur d'une voie d'accès pour stationnement afin de permettre la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 950 de l'avenue Beaumont. Demande de permis de construction 3001122246.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1165898004

---

**CA16 14 0104**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à l'apparence du bâtiment (proportion de maçonnerie en façade) pour le bâtiment projeté en remplacement des immeubles portant les numéros 801 à 821 de l'avenue Beaumont. Demande de permis 3001109986.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à l'apparence du bâtiment (proportion de maçonnerie en façade) pour le bâtiment projeté en remplacement des immeubles portant les numéros 801 à 821 de l'avenue Beaumont;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 14 mars 2016, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villera y/Parc-Extension, édition du 15 mars 2016, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder une dérogation mineure à l'article 81 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villera y–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement à l'apparence d'un bâtiment, afin de permettre la construction d'un immeuble dont les façades seront recouvertes de maçonnerie dans une proportion inférieure à 80 %, et ce, pour le bâtiment projeté en remplacement des immeubles sis aux 801 à 821 de l'avenue Beaumont. Demande de permis de construction 3001109986.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1165898002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA16 14 0105**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7435-7437, avenue Henri-Julien. Demande de permis 3001107407.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A104, A201, A203 à A205 et A301 préparés par David Morin architecte déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 mars 2016, visant une construction hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7435-7437, avenue Henri-Julien. Demande de permis numéro 3001107407.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1161385002

---

**CA16 14 0106**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant des modifications au Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary Carter. Demande de permis 3001117265.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A102, A103 et A105 préparés par Andrée Castegnier architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 mars 2016, visant des modifications au Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary Carter. Demande de permis numéro 3001117265.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1161385006

---

**CA16 14 0107**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 3737, boulevard Crémazie Est. Demande de permis d'installation d'enseigne 3001116981.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par Access signs, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 mars 2016, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 3737, boulevard Crémazie Est. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001116981.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1161385003

---

**CA16 14 0108**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant à pourvoir le nouveau bâtiment à construire sur la propriété située au 7221, rue de la Roche d'une construction hors toit. Demande de permis à venir.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «7221 rue de la Roche», feuillets A011, A101, A200, A201, A400, A601, préparés par ADHOC architectes, datés du 22 janvier 2016, et joints à la présente et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 mars 2016 et visant à pourvoir le nouveau bâtiment à construire sur la propriété située au 7221, rue de la Roche d'une construction hors toit aux conditions suivantes :

- que les garde-corps des escaliers et de la terrasse sur le toit, en façade, soient en aluminium soudé ou en fer forgé;
- qu'aucun élément mécanique ne soit installé sur le toit de la construction hors toit;
- qu'aucun élément mécanique ne soit installé en façade de la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1161010008

---

**CA16 14 0109**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de quatre étages en remplacement des bâtiments existants situés aux 801 à 821 de l'avenue Beaumont. Demande de permis 3001109986.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans pages A000, A301 et A302, du projet de construction du bâtiment projeté en remplacement des immeubles existants sis aux 801 à 821 de l'avenue Beaumont, réalisés par Monsieur Mark Calce, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 mars 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001109986 à la condition suivante :

- le déneigement de la ruelle sera à la charge de la copropriété.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1165898001

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA16 14 0110

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation et l'agrandissement en étage du bâtiment situé au 950 de l'avenue Beaumont. Demande de permis 3001122246.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA06-14001), les plans pages 13, 17, 18, 19 et 20, du projet de transformation du bâtiment sis au 950 de l'avenue Beaumont, réalisés par l'agence d'architecture Sid LEE, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 mars 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001122246.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1165898003

---

#### CA16 14 0111

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un étage au-dessus du garage existant attenant au bâtiment situé aux 8212-8214, avenue Henri-Julien. Demande de permis 3001119752.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA06-14001), les plans A-301 et A-302 du projet de transformation du bâtiment sis aux 8212-8214 de l'avenue Henri-Julien, réalisés par Monsieur Nicolas Bokobza, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 16 mars 2016 et déposés en soutien à la demande de permis n° 3001119752.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1165898005

---

#### CA16 14 0112

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la conversion d'un commerce en logement au rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 3701 à 3705, rue Bélanger. Demande de permis 3001115222.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, la page 3/4 des plans des travaux de conversion du rez-de-chaussée commercial en logement du bâtiment sis aux 3701 à 3705, rue Bélanger, réalisés par Bishai, Duchesne architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 mars 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001115222.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1166996003

---

#### **CA16 14 0113**

**Édicter une ordonnance établissant l'inversion du sens de la circulation de la 42<sup>e</sup> Rue vers la direction Ouest entre la 24<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Pie-IX.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'édicter une ordonnance établissant sur la 42<sup>e</sup> Rue, entre la 24<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Pie-IX, de modifier en inversant le sens de circulation de la rue vers la direction ouest;
2. de mettre en place, la nouvelle signalisation requise et pertinente au nouveau sens de circulation;
3. de conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1164126001

---

#### **CA16 14 0114**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection du perron d'entrée du bâtiment situé au 8175, boulevard Saint-Laurent. Demande de permis 3001118889.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les pages A-200, A-720, A-730 et A-770 des plans des travaux de réfection du perron du bâtiment sis au 8175, boulevard Saint-Laurent, réalisés par A2 Design, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 mars 2016 et déposés en soutien à la demande de permis 3001118889.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1166996004

---

#### **Levée de la séance**

À 20 h 45, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016.